



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-septième session

197 EX/39

PARIS, le 4 septembre 2015
Original français

Point 39 de l'ordre du jour provisoire

SOUTIEN DE L'UNESCO À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION AU MALI DU 15 MAI 2015

Résumé

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 197^e session du Conseil exécutif à la demande du Mali.

Il comprend une note explicative et un projet de décision.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 6.

NOTE EXPLICATIVE

SOUTIEN DE L'UNESCO À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX AU MALI

I. INTRODUCTION

1. Après des mois de négociation sous la conduite de l'Algérie, chef de file des médiateurs, le Gouvernement du Mali et les groupes rebelles ont signé l'Accord de paix et de réconciliation nationale le 15 mai 2015. La coordination des mouvements de l'Azawad ayant adhéré à l'Accord le 20 juin suivant, le texte est définitivement entre en vigueur aussitôt.
2. Conformément aux dispositions de l'Accord, le Comité de suivi s'est réuni sous la présidence de l'Algérie pour entamer le travail.
3. Également, la Commission Vérité Justice et Réconciliation, organe clé du processus de réconciliation est mise en place à travers l'installation de son président le mardi 4 août 2015 au lendemain de sa nomination par le Conseil des ministres.
4. Le retour définitif à la paix ne sera pas complet sans que ne soit développée une véritable culture de la paix au Mali. C'est pourquoi la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, lors de sa visite au Mali les 17 et 18 juillet, a proposé au Président de la République SEM Ibrahim Boubacar Keita d'aider le Mali à mettre en œuvre l'Accord de paix et réconciliation nationale à travers des actions dans le domaine de la culture de la paix conformément à la vocation de l'Organisation internationale.
5. À cet effet, un atelier est en préparation pour réunir tous les acteurs dans les environs de Bamako (Mali) pour dégager les grandes lignes d'un Forum national pour la culture de la paix. Il est attendu du Forum des décisions claires pour la mise en place d'un vaste programme national pour accompagner les autorités maliennes à consolider la cohésion sociale, le dialogue permanent entre toutes les populations et à assurer une culture de la paix à travers des programmes scolaires, sociaux, et culturels.

II. PROJET DE DÉCISION

6. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO,
2. Rappelant la Déclaration des Nations Unies et le Programme d'action pour une culture de la paix (A/53/243),
3. Reconnaissant le rôle important que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continue de jouer en ce qui concerne la promotion d'une culture de la paix,
4. Saluant le rôle majeur que l'UNESCO a joué dans le vaste programme de reconstruction du patrimoine culturel au Mali,
5. Se félicitant de la signature de l'Accord de paix et de réconciliation nationale issu du processus d'Alger, le 15 mai 2015,
6. Reconnaissant la nécessité de soutenir le peuple malien à recouvrer sa cohésion d'antan, socle de toute stabilité,

7. Ayant à l'esprit la nécessité d'aider le Mali à s'engager résolument sur la voie de la paix,
8. Se félicitant des efforts du Gouvernement du Mali pour la mise en œuvre de l'Accord notamment à travers la mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation,
9. Prenant acte de la déclaration de la Directrice générale lors de sa visite à Bamako le 18 juillet 2015 et son engagement à aider le Mali dans la mise en œuvre de l'Accord de paix,
10. Conscient de l'importance d'engager des actions pour une éducation à la culture de la paix en vue de renforcer la cohésion sociale et un dialogue entre les Maliens,
11. Conscient que la paix à travers une éducation à la culture de la paix est un préalable à tout développement économique et à toute cohésion sociale,
12. Le Conseil exécutif recommande à la Conférence générale de :
 1. Féliciter le Mali pour la signature de l'Accord de paix ;
 2. Apporter tout appui pour accompagner le processus de réconciliation nationale au Mali à travers un soutien à l'action de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
 3. Invite la Directrice générale à tout mettre en œuvre pour apporter un soutien technique e financier à l'organisation à Bamako d'un Forum national sur le thème de la culture de la paix et de la non-violence et la mise en place d'un programme relatif audit thème.